



Commune de Fourilles
(03140)

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 novembre 2016**

Le conseil municipal lors de sa séance du 5 novembre 2016 a pris à l'**unanimité les délibérations suivantes** :

Au niveau de la communauté de communes en Pays Saint Pourçinois :

Approbation du montant des charges transférées par la commune de Saint Pourçain à la Com.Com suite à la prise de la compétence culture par cette dernière.

Approbation de la diminution du montant des charges transférées pour la commune de Chantelle au niveau de la compétence jeunesse.

Approbation de la modification du dispositif conventionnel de partage de la part communale de taxes foncières sur les propriétés bâties qui se traduira par un taux à 75% au lieu de 90 et des critères différents et moins avantageux pour les communes bénéficiaires.

Au niveau du statut de notre secrétaire de mairie :

Adoption du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire

Autorisation est donnée au maire pour confier au centre de gestion l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du programme en vue de la titularisation de Nathalie GILERON rendue désormais possible suite à la promulgation de la loi du 20 avril 2016.

Pour le maintien dans chaque mairie de la délivrance des cartes nationale d'identité :

Suite à l'information de l'Association des Maires précisant qu'à compter de février 2017 l'instruction et la délivrance des cartes nationales d'identité ne seront plus assurées que par quinze communes du département, les élus s'opposent à cette suppression et optent pour le maintien de ce service de proximité.

Indemnités fonction du maire

Suite à l'obligation faite aux maires exerçant leur fonction dans une commune de moins de 1 000 habitants, Andrée BUCHARLES conformément à l'engagement pris lors de la réunion de conseil du 5 mars 2016 remet un chèque de 1 000 euros pour la commune, 200 euros pour le Club Rencontres et 200 euros pour la bibliothèque.

A partir de 2017 les dispositions antérieures seront à nouveau en application, c'est-à-dire que chaque maire concerné aura le choix entre l'indemnité totale ou partielle.

Travaux

Réparation du chéneau toiture secrétariat de mairie faite : Facture d'un montant de 506,40 euros.

Travaux réalisés sur différents chemins par l'entreprise COLAS pour un montant de 13 632 euros TTC dont 5 000 euros seront remboursés par la communauté de communes dans le cadre du fonds de concours attribué à toutes les communes.

Travaux à réaliser :

Suite au contrôle effectué par la société VERITAS, l'entreprise LAURENT a établi les devis pour remise en conformité pour un montant de 1 496,04 euros TTC. Accord à l'unanimité pour la réalisation.

Bar : le radiateur chauffe mais est mal accroché. André PERRIER procédera à une installation plus stable et procédera à la remise de la balustrade, endommagée volontairement par des adolescents n'habitant pas le village.



Commune de Fourilles
(03140)

DICRIM et PCS

Charles SIMON, chef de projet, fait le point sur l'avancement de l'élaboration du « Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs » : juste quelques retouches et il pourra être envoyé à la préfecture, et sur le PCS « Plan Communal de Sauvegarde », qui devrait être prêt pour transmission fin novembre.

Réunions extérieures

Concernant la **Com.Com**, « Saint-Pourçain Sioule Limagne » est le nom souhaité pour la future communauté avec le choix du siège à Saint-Pourçain. Le Préfet doit trancher. Pour la gouvernance il faut attendre janvier.

Dans un souci d'harmonisation, les tarifs de *l'aire du voyage* vont subir une augmentation des tarifs.

LINKY compteur d'électricité nouvelle génération : c'est un compteur de même taille que celui actuellement en place qui utilisera les mêmes branchements. Les avantages : Automatisation de la relève des compteurs qui se fera à distance, facturation en fonction de la consommation exacte. Localisation des pannes à distance donc un dépannage plus rapide. En cas de déménagement tout est réglé à distance en moins de 24 h. Permet de faire de économies d'énergies, d'augmenter la part des énergies renouvelables et ainsi de réduire les émissions de CO2.

Pour notre secteur ils seront installés par la Société « Solutions 30 »

Ce compteur est la propriété de la collectivité, il est intégré au réseau comme les fils.

Pas de responsabilité du Maire mais de l'état et d'ENEDIS en cas de problèmes suite à la pose.

SICTOM

Claire Mathieu PORTEJOIE a été nommée vice présidente en remplacement d'Anne Marie DEFAYE.

Face au conflit qui l'oppose avec la société INGEVALOR, le SICTOM a choisit la négociation ce qui permettra de mettre fin à toutes à toutes les procédures contentieuses et de solder définitivement ce dossier.

La MAGIC va développer de nouvelles initiatives qui auront pour objectifs le développement d'actions de découverte du territoire. Elle va développer sa présence sur le territoire, aller à la rencontre des jeunes pour les informer, les inciter à participer et à s'investir.

Informations diverses

Le bail pour la location du logement communal situé 3 Route d'Etroussat a été régularisé hier et une nouvelle famille s'installe ce jour.

Par contre la locataire du logement situé rue de la gare semble avoir déménagée mais à ce jour nous restons dans l'attente de sa lettre de départ.

Le concours de pétanque organisé dans le cadre du festival viticole et gourmand a laissé un bénéfice de 435,79 euros pour chacune des quatre communes.

Une nouvelle guirlande de Noël a été achetée pour un montant de 437,76 euros. Elle remplacera celle devenue hors d'usage sur la façade de la mairie.

Le sapin de Noël et les illuminations seront mises en place le vendredi 25 novembre.